

DEC173193DR04

Décision portant nomination de M. Christophe MULLER, aux fonctions de coordonnateur régional pour la protection du potentiel scientifique et technique (PPST) de la délégation Ile-de-France Sud

LA PRESIDENTE,

Vu les articles 410-1, 411-1 et suivants et 413-7 et suivant du code pénal ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2011-1425 du 2 novembre 2011 portant application de l'article 413-7 du code pénal et relatif à la protection du potentiel scientifique et technique de la nation ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2012 relatif à la protection du potentiel scientifique et technique de la nation ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire interministérielle n° 3415/SGDSN/AIST/PST du 7 novembre 2012 ;

Vu la circulaire CIR130002FSD relative à la protection du potentiel scientifique et technique au sein du CNRS ;

Vu la décision DEC132608DAJ du 25 octobre 2013 portant délégation de pouvoir en matière de protection du potentiel scientifique et technique au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er} - M. Christophe MULLER, directeur de recherche, est nommé coordonnateur régional pour la PPST à compter du 1^{er} décembre 2017.

Article 2 - La décision DEC141908DR04 du 1^{er} mars 2014 est abrogée.

Article 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 11 décembre 2017

Pour la présidente et par délégation,
La déléguée régionale Ile-de-France Sud
Marie-Hélène PAPILLON

